



Délibération du Comité syndical N° 939-10-22

**Objet : Information
sur les avis émis
par le Comité SCOT
depuis juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté –sur convocation de son Président, Claude VIET

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoit, VIET Claude.

Etaient excusés : LE STRAT Sylvette, ROBIN Guénaël,

Autres personnes : MOREL Martine, LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, POHARDY Fanny, RICHARD Gildas.

Secrétaire de séance : Daniel AUDO

Date des convocations : 18 octobre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la délibération du Syndicat mixte n° 667-09-16 approuvant le SCoT

Les délais des avis ne permettent pas d'attendre le passage en Comité syndical, voici les avis émis par le Comité SCOT depuis le 22 juin dernier.

- Avis favorable adressé à la CDAC pour projet Brico Dépôt à Pontivy (projet retiré et repositionné)

Le Comité SCOT réuni le 9 juin 2022 a émis un avis favorable au regard du projet, utilisant une friche commerciale – le changement d'activité aura une incidence raisonnable sur le flux de véhicules. Il est toutefois préconisé au porteur de projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture ou le parking en ombrière. Avis porté par le Président à la séance CDAC du 26 juillet 2022.

- Avis défavorable adressé à l'ADS de Pontivy Communauté sur le projet commercial St Emmanuel à Pontivy

Le Comité SCOT concerté par mail du 12 au 21 juillet 2022 a émis un avis défavorable à la majorité, dans la mesure où les cellules commerciales projetées sont inférieures à 400 m² et viendraient fragiliser l'attractivité commerciale du centre-ville. En effet, il n'est plus autorisé d'implanter un commerce de moins de 400m² sur la polarité de Pontivy hors périmètre de centralité – que ce soit en création ou en transformation de bâtiment existant. Cette réponse a été adressée au service ADS de Pontivy Communauté le 4 août 2022.

- Avis favorable adressé à la CDAC pour projet Lidl à Moréac

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 9
Absents : 4

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Affiché le

ID : 056-255613416-20221026-939_10_22-DE

Le Comité SCOT réuni le 14 septembre 2022 a émis un avis favorable, avis porté par le Président du Pays de Pontivy au titre du SCOT à la séance de la CDAC du 20 septembre 2022.

- Avis sur ZA des Etoiles à ST Allouestre

Le comité SCOT réuni le 14 septembre 2022 a demandé la complétude des pièces, à interdire les activités commerciales et tertiaires dans le règlement de cette zone. Il a invité à respecter le paysagement conditionné à la réduction de la marge de recul de la RN et à indiquer les compensations de surface pour respecter les projections du SCOT.

Il renvoie ces questionnements à la communauté de communes – compétente en développement économique et alerte l'intercommunalité sur les nouvelles dispositions de consommation foncière des ZA dans la période 2021-2031, liées à la Loi Climat et Résilience.

Cette réponse a été adressée au service ADS de Centre Morbihan Communauté le 30 septembre 2022.

M le Président tient à informer le Comté Syndical de ces prises de position

Fait à Pontivy,
Le 26 octobre 2022
Le Président,
Claude VIET

